

Désignation de l'entreprise :		3 FM										1 2					
Adresse de l'entreprise		25 Rue de l'Eglise 80800 BUSSY-LES-DAOURS										Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		9 2 2 2 4 7 0 1 0 0 0 0 1 5										Néant ☐ *					
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 5			
												Brut		Amortissements, provisions		Net	
												1		2		3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA															
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC				
		Frais de développement *	CX										CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG		535 535		
		Fonds commercial (1)	AH										AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL										AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										AO				
		Constructions	AP										AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS		27 168 5 891 21 276		
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		8 325 4 496 3 829		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV										AW				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS										CT				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU										CV				
		Créances rattachées à des participations	BB										BC				
		Autres titres immobilisés	BD										BE				
		Prêts	BF										BG				
		Autres immobilisations financières *	BH										BI		3 120 3 120		
TOTAL (II)		BJ										BK		39 148 10 923 28 225			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM		27 400 27 400		
		En cours de production de biens	BN										BO				
		En cours de production de services	BP										BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS				
		Marchandises	BT										BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		627 732 627 732		
		Autres créances (3)	BZ										CA		61 013 61 013		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD										CE				
		Disponibilités	CF										CG		15 265 15 265		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		225 225		
TOTAL (III)		CJ										CK		731 636 731 636			
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW															
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM															
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN															
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										1A		770 784 10 923 759 861			
Renvois : (1) Dont droit au bail :												CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :										Stocks :				Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3 FM

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....2.000.....)	DA	2 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
Réserve légale (3)	DD	200
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	228 850
Report à nouveau	DH	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 833
Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (II)	DL	271 883

Autres fonds propres	DM	
Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
TOTAL (III)	DO	

Provisions pour risques	DP	
Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR	

DETTES (4)	DS	
Emprunts obligataires convertibles	DS	
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	9 450
Instrument financier à terme	D1	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	8 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	360 931
Dettes fiscales et sociales	DY	98 215
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	10 582

Compte régul.	EB	
Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	487 978

Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation *	ED	
(V)	ED	

TOTAL GÉNÉRAL (I à V) EE 759 861

RENVOIS	1B	
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
Écart de réévaluation libre	1D	
Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	487 978
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 759 861,18 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 40 832,78 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/04/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 39 148

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	535			535
Immobilisations corporelles	24 075	11 418		35 493
Immobilisations financières	3 120			3 120
TOTAL	27 730	11 418		39 148

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 10 923

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	144	391		535
Immobilisations corporelles	4 565	5 822		10 388
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	4 709	6 213		10 923

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Site internet	535	535	0	1 ans
Materiels et outillages	27 168	5 891	21 276	de 3 à 5 ans
Materiel de transport	6 000	2 670	3 330	5 ans
Mat.bureau & informatique	2 325	1 826	499	3 ans
TOTAL	36 028	10 923	25 105	

3.2 - Etat des créances = 692 091

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 120		3 120
Actif circulant & charges d'avance	688 971	688 971	
TOTAL	692 091	688 971	3 120

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 102 257

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	102 257
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	102 257

3.4 - Charges constatées d'avance = 225

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 18/05/2026

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 2 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2000	1,00	2 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2000	1,00	2 000

4.2 - Etat des dettes = 479 178

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	9 450	9 450		
Fournisseurs	360 931	360 931		
Dettes fiscales & sociales	98 215	98 215		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 582	10 582		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	479 178	479 178		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 26 363

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	17 447
Dettes fiscales & sociales	1 727
Autres dettes	7 189
TOTAL	26 363

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 204 910**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 204 910	100,00 %
TOTAL	2 204 910	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 10 750

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	51 664	10 766	40 898
Résultat financier	-81	-16	-65
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	51 583	10 750	40 833

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 102 257

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	102 257
Clients factures a etablr(418100)	102 257
TOTAL	102 257

8.2 - Charges constatées d'avance = 225

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'avance f.g.(486000)	225
TOTAL	225

8.3 - Charges à payer = 26 363

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	17 447
Fournis.factures non parvenues(408100)	17 447
Dettes fiscales et sociales :	1 727
Org. soc. charges a payer(438600)	194
Charges constatée d'avance(448100)	1 533
Autres dettes :	7 189
Rrr a accorder(419800)	7 189
TOTAL	26 363

3 FM

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 25 Rue de l'Eglise
80800 BUSSY-LES-DAOURS

R.C.S : AMIENS 922 247 010

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 04/05/2026

Le 04/05/2026,
à 16 heures 30,

Les associés de la société **3 FM**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 10/04/2026.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Fabien MACHY, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 lesquels font apparaître **un bénéfice de 40 832,78 Euros**.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 6 849 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir **un bénéfice de 40 832,78 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **40 832,78 Euros**, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 60 000,00 Euros dont 19 167.22 Euros sont prélevés sur le compte « autres réserves » :

	Cat1	Cat2	Cat3
Eligible abat. 40%	60 000 €		
Non éligible à abat.			

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 18,6 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que chaque associé concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

Les associés

3 FM

S.A.S. au capital de 2 000,00 Euros

Siège social : 25 Rue de l'Eglise
80800 BUSSY-LES-DAOURS

R.C.S : AMIENS 922 247 010

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 31/12/2025

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **2 204 909,70** Euros contre **1 867 651,58** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **2 160 566,22** Euros pour l'exercice, contre **1 832 920,20** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **1 353 351,72** Euros au 31/12/2025 contre **830 427,20** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **3 067,41** Euros au 31/12/2025 contre **3 992,57** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **68 715,68** Euros au 31/12/2025 contre **64 083,76** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **36 413,95** Euros au 31/12/2025 et **41 822,90** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **6 213,13** Euros au 31/12/2025 contre **3 856,77** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-80,74** Euros, contre **-32,18** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **0** Euros au 31/12/2025, contre **1 337,11** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **40 832,78** Euros contre un bénéfice de **30 825,69** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons un maintien de l'activité pour le prochain exercice.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **39 147,87** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **10 922,52** Euros, soit un montant net de **28 225,35** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **23 020,48** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **27 400,00** Euros, contre **57 400,00** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **704 011,00** Euros, contre **384 719,55** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **271 882,96** Euros, contre **231 050,18** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **487 978,22** Euros contre **234 333,83** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **2 212 229,74** Euros au 31/12/2025, contre **1 868 539,96** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **51 663,52** Euros, contre **35 619,76** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2025** fait ressortir **un bénéfice** de **40 832,78** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 60 000,00 Euros dont 19 167,22 Euros sont prélevés sur le compte « autres réserves » :

	Cat1	Cat2	Cat3
Eligible abat. 40%	60 000 €		
Non éligible à abat.			

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé aux associés, conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, de constater l'existence de dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code à hauteur de 6 849 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président, pour l'exercice écoulé.

Fait à BUSSY-LES-DAOURS
Le 09/04/2026

Le Président